



Adoption plénière, accord paternel pour adopté majeur?

Par **AnaisHlr**, le **15/10/2018** à **19:27**

Bonjour,

Je pense être au bon endroit pour avoir des réponses à mon problèmes et mes questions. Je commence, je suis majeure et depuis l'âge de 5 ans je suis éduqué par ma mère et son compagnon qui ne sont pas mariés.

Mon père est parti du jour au lendemain et jusqu'à ce jour, nous n'avons aucun contact, je lui ai parlé par message interposé de mon choix d'adoption et sans aucune réponse de sa part. Je souhaiterais savoir si j'ai vraiment besoin de son accord?

Car je n'ai réellement aucun lien avec cette personne, et ne me répond pas à mes nombreuses reprises, s'il le faut comment je pourrais faire? ne dérogation serait-il possible? Et quel serait le bon document (cerfa n°..) à remplir et à envoyer? De plus quelle serait les bonne démarches dans l'ordre à faire?

Merci pour les réponses qui me seront données.

Par **amajuris**, le **15/10/2018** à **20:02**

bonjour,

dès l'instant où vous avez un père qui vous a reconnu à l'état-civil vous ne pouvez pas faire l'objet d'une adoption plénière mais uniquement d'une adoption simple par une personne à titre individuel.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F933>
salutations